

DECRET N° 86-198 du 13 Mai 1986

portant approbation des Etats prévisionnels pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1986 de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-501 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N° 83-318 du 7 septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers "SONACOP",

VU les délibérations du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers en sa séance du 15 Janvier 1986,

SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Avril 1986,

DECRETE :

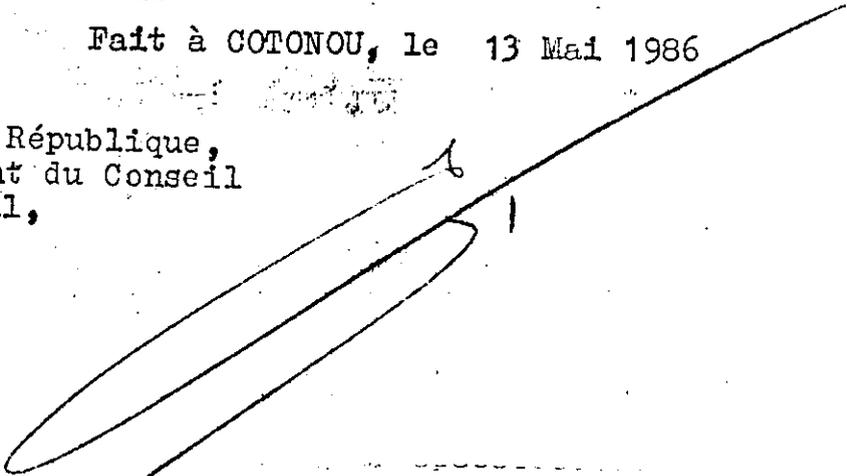
Article 1er. - Sont approuvés les Etats prévisionnels de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1986 tels qu'annexés au présent décret.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Mai 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de l'Economie  
et pour le Ministre du Commerce, de l'Arti-  
sanat et du Tourisme absent,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MFE-  
MCAT 8 Autres Ministères 13 SPD 2 DPE-DIC-INSAE 6 IGE et ses Sections  
3 DCCT-GCONB-ONEPI BCP 1 SONACOP 8 BN-DAN 4 UNB-FASJEP-ENA 3 BB-DCF-  
DSDV-DI-DTCP 10 CCIB 2 JORPB 1.-